



Avis

aux Importateurs, Distributeurs et Fabricants des pièces de rechange automobile

Le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique (MIICEN), informe les opérateurs économiques des pièces de rechange automobile, de la publication de l'arrêté n° 2922-18 du 4 mouharram 1440(14 septembre 2018) rendant d'application obligatoire cinq (5) nouvelles normes marocaines référencées ci-dessous, se rapportant aux roues, jantes, courroies ainsi qu'aux chaînes et chambres à air pour motocycles et vélos:

- NM ISO 3911** : Roues et jantes pour pneumatiques - Vocabulaire, désignation et marquage.
- NM 22.0.021** : Véhicules routiers - Roues pour voitures particulières pour utilisation sur routes - Méthodes d'essai et exigences ;
- NM 22.1.019** : Transmission par courroies- courroies trapézoïdales, striées ou synchrones destinées à l'automobile- Détermination de la résistance çà la rupture après traction.
- NM ISO 10190** : Chaînes pour motocycles- Caractéristiques et méthodes d'essai.
- NM 22.8.203** : Chambres à air pour vélos et motocycles- Evaluation des performances mécaniques et des caractéristiques physico-chimiques- Exigences et méthodes d'essai

Compte tenu de leur importance pour la sécurité routière, les produits sus-indiqués vont être assujettis au contrôle obligatoire de ce Ministère selon les normes correspondantes au niveau des postes frontaliers du royaume et au niveau du marché local.

Les entreprises concernées doivent, dès à présent, prendre les dispositions nécessaires pour garantir la conformité desdits produits mis sur le marché aux exigences des normes qui leur sont applicables.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Direction de la Protection du Consommateur, de la Surveillance du Marché et de la Qualité, du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, au :

Tel : 0537 71 17 72

Fax : 0537 71 17 98

Email : dpcsmq@mcinet.gov.ma